

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES

**Vos références**

Numéro fiscal : 47 19 318 596 069  
Référence de l'avis : 22 65 4072505 75  
Contrat de prélèvement : P365007067288  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P365007067288

Numéro de propriétaire : 211 +00012 K

Département d'imposition : 65  
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 211  
GUCHAN

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

3533-017840-0059-0



SCI TERRIBICH  
MME TERRIGEOL  
PRADET  
65170 GUCHAN

**Somme à prélever**

**1 899,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022

**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1690 6010 024X XXXX XXX1 055  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP869  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Vous n'avez rien à envoyer.**

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES  
CELL FONC DEP  
1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

	Droit	Désignation et adresse
.9	PROPRIETAIRE	SCI TERRIBICH

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	31,19 %	%	1,56 %	0,196 %	7,34 %	0,308 %		
	Taux 2022	31,19 %	%	2,06 %	0,195 %	5,95 %	0,328 %		
	Adresse	5003 PRADET							
	Base	5033		1716	1657	3694	1657		
	Cotisation	1570		35	3	220	5		
	Cotisation lissée	1570		35	3	220	5	1833	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	1086		42	5	228	7			
Cotisation 2022	1570		35	3	220	5	1833		
Variation	+44,57 %	%	-16,67 %	-40,00 %	-3,51 %	-28,57 %			

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisation 2021									
	Cotisation 2022									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État							Droit proportionnel :		
	Base collectivité							Droit fixe :		
En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 410900666. Vos constructions nouvelles bénéficient durant deux ans d'une exonération de taxe foncière sur la part communale.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			66	
Références administratives : 650 50 022 028 211 211 V C						Dégrèvement Habitation principale				
						Dégrèvement JA État				
						Dégrèvement JA Collectivité				
						<b>Montant de votre impôt</b>			<b>1899</b>	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2018/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.